

**Idées** Une profonde réforme s'impose en éducation, selon Guy Rocher *Page B 5*

**Antoine Robitaille** sur des criminels qui échapperaient à leur procès *Page B 4*

**Michel David** sur les ingrédients d'un nouveau dérapage identitaire *Page B 3*

# PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 26 ET DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016



Si seul le vote des Français résidant en Amérique du Nord avait été comptabilisé, Alain Juppé aurait obtenu la majorité absolue au premier tour de la primaire de la droite.

PRIMAIRE DE LA DROITE EN FRANCE

## La voix des Français de l'Amérique du Nord

ANNABELLE CAILLOU

Expatriés au Canada pour le travail, les études, ou en quête d'une nouvelle vie, les Français n'ont pas pour autant oublié leur mère patrie. Ils sont plus de 2500 à s'être inscrits pour voter à la primaire de la droite française, en vue de la présidentielle de 2017. Bien plus qu'un devoir de citoyen, voter semble pour certains un moyen de rester proche de leur pays d'origine.

Installé au Québec depuis 2009, Christophe Deschamps, 35 ans, a refait sa vie de ce côté-ci de l'Atlantique et jure qu'il ne fera jamais demi-tour. Cela ne l'empêche pas de continuer à participer à la politique française. Il a même créé un comité de soutien au candidat Alain Juppé à Montréal. «*Ce qui se passe en France, ça nous touche. Ça reste l'endroit d'où on vient, où vivent nos proches.*»

Selon lui, les Français ne se sentent plus en sécurité face à la menace terroriste des dernières années, et la situation économique et sociale laisse à désirer. «*Quand on rentre, on retrouve des Français stressés, aigris, tristes, alors on veut les aider en votant pour la personne qui améliorera leur vie.*»

Une opinion que partage Romain Vignol, installé au Québec depuis ses 14 ans. «*Toutes les voix comptent et je veux participer au futur de la France*»,

souligne-t-il, considérant sa participation démocratique comme primordiale. Étudiant à l'Université Laval, le jeune homme de 21 ans, qui soutient quant à lui François Fillon, n'exclut pas de retourner s'installer un jour dans l'Hexagone.

**Une campagne numérique**

En période électorale, il est difficile de rejoindre tous les Français sur le territoire canadien, estime le délégué des républicains au Canada, Michaël Pilater. Si le porte-à-porte et les appels téléphoniques sont encore de mise, les réseaux sociaux et les courriels sont la «*nouvelle façon de faire de la politique*», d'après lui.

À Montréal, les militants derrière Nicolas Sarkozy et Alain Juppé l'ont vite compris. «*On a tout misé sur les réseaux sociaux pour diffuser nos événements: rencontres avec des membres du parti, diffusion des débats*», précise le président du comité de soutien d'Alain Juppé, Christophe Deschamps.

Fervent défenseur des idées de François Fillon, Romain Vignol se dit déçu de ne pas avoir trouvé de comité de soutien pour son candidat au Québec. Il pense que cela a eu une influence sur les résultats du premier tour. Si François Fillon a réussi à séduire 44,1%

VOIR PAGE B 2 : DROITE

ÉTATS-UNIS

## Quand des sportifs s'invitent dans le débat public

JEAN DION

Les propos sont peut-être controuvés; en tout cas, le principal intéressé nie les avoir jamais tenus. En 1990, la course au Sénat des États-Unis en Caroline du Nord mettait aux prises le démocrate Harvey Gantt, un Afro-Américain, et le républicain Jesse Helms, en poste depuis près de deux décennies et opposant notoire aux droits civiques. À ce moment, bien des gens se demandaient pourquoi Michael Jordan, sans doute le plus grand joueur de basketball de tous les temps et un résident très en vue de cet État, refusait de prendre publiquement position en faveur de Gantt.

Les sources varient au point de se contredire, mais il est entré dans une certaine légende que Jordan, lié de près, et très lucrativement, à l'équipementier Nike, se serait ainsi expliqué à un ami: «*Les républicains aussi achètent des chaussures.*»

Vraie ou fausse, l'anecdote témoigne quand même d'une réalité bien ancrée: les sportifs de haut niveau sont généralement réticents — généralement, car on a pu par le passé trouver ici et là des interventions — à se prononcer sur le plan politique ou social ou à participer aux débats publics. Deux éléments princi-

aux peuvent expliquer cela: ils savent que, parmi leurs partisans, se trouvent des gens de toutes allégeances, et ils sont souvent associés à des commanditaires qui veulent se tenir loin de la polémique.

Fréquemment critiqué pour sa réserve, Jordan, aujourd'hui propriétaire principal des Hornets de Charlotte, de l'Association nationale de basketball, a surpris un peu tout le monde en juillet dernier lorsqu'il a publié un message sur The Undeated, un site Web créé en mai par le réseau ESPN et abordant le sport et la culture d'un point de vue afro-américain. Intitulé *Je ne peux plus garder le silence*, le texte fait allusion aux tensions entre la police et la communauté noire aux États-Unis et à la nécessité de les apaiser. Jordan a du coup annoncé un don personnel de 1 million \$US à chacune des deux parties afin de favoriser un dialogue constructif.

**Des femmes parlent**

Ce même mois, des femmes ont également pris la parole, alors que des joueuses de trois équipes de la WNBA, la ligue féminine professionnelle de basket, ont porté des chandails noirs pendant des entraînements d'avant-match. Sur certains des chandails, on pouvait lire l'inscription #BlackLivesMatter, mais aussi #Dallas5, un hommage aux cinq policiers abattus début juillet par un forcené dans la grande ville du Texas.

Au nom de ses coéquipières, la garde du Liberty de New York Tanisha Wright a alors expliqué: «*Nous avons le sentiment que ce pays a un problème avec la brutalité policière à l'en-*



THEARON W. HENDERSON GETTY IMAGES AGENCE FRANCE-PRESSE

À partir d'août dernier, le quart-arrière des 49ers de San Francisco, Colin Kaepernick (à l'avant-plan), a refusé à plusieurs reprises de se mettre debout pendant l'hymne national précédant un match, comme contre les Rams de Los Angeles en septembre.

droit des Noirs. Nous voulons simplement utiliser notre voix et notre plateforme pour exprimer cela. Mais comprenons-nous bien: dire "Black lives matter" ne signifie pas que la vie des autres n'a pas d'importance. Les gens s'imaginent que la formule signifie que seule la vie des Noirs

compte. Ce que nous disons, c'est que la vie des Noirs compte aussi. Point à la ligne.»

Après avoir averti les joueuses de cesser cette pratique, la WNBA — composée à 70% de

VOIR PAGE B 3 : SPORTIFS

## PERSPECTIVES

ÉTATS-UNIS

## Trump et les Premières Nations

ÉLISABETH VALLET



« Il faudra d'abord me passer sur le corps. » Verlon Jose, vice-président du gouvernement de la nation Tohono O'odham, est catégorique : si Donald Trump veut prolonger le mur le long de la frontière avec le Mexique, les autochtones de cette réserve de l'Arizona, eux, n'en veulent pas. Mais il est peu probable que ces derniers aient l'oreille du futur président, qui s'est illustré au cours des années 1990 par sa féroce guerre commerciale contre les casinos autochtones parce qu'ils faisaient de l'ombre à son empire, mettant en doute l'autochtonie même des Amérindiens Mashantucket Pequots devant un comité du Congrès en 1993 ou encore raillant les ancêtres d'Elizabeth Warren qu'il a appelée Pocahontas en juillet 2016.

Pour autant, Verlon Jose, qui a également été le représentant du district frontalier de Chukut Kuk en Arizona, martèle son opposition de manière véhémente. Autour de lui, certains le trouvent téméraire, chuchotant que, dans un État où les armes peuvent être portées de manière visible et où les milices frontalières sont particulièrement actives, c'est un propos qui pourrait être pris dans son sens littéral. Il reste que les 33 000 membres de la réserve qui ont voté massivement pour la candidate démocrate craignent que les 120 kilomètres de frontière qui les séparent des terres sacrées et de la communauté restée au Mexique ne finissent par être totalement murés. Ils ne cessent de le répéter, cette frontière en est une pour les Blancs, mais ce n'est pas la leur et son franchissement est un droit de la nation Tohono O'odham.

D'autant que cette zone désertique, écologiquement fragile, est déjà surveillée par un maillage de caméras d'Elbit Systems en mesure de détecter un adulte à 12 kilomètres de distance, de jour comme de nuit. Une infrastructure plus substantielle (comme un mur) ne ferait que déplacer les flux illégaux sans véritablement les altérer : drones, rampes d'accès, tunnels sophistiqués, les trafiquants innovent au fur et à mesure que la frontière se durcit et, pour l'instant, la promesse d'un autre mur ne fait qu'intensifier les flux de migrants qui tentent de passer avant qu'il ne soit trop tard.

Mais le président Trump veut montrer qu'il va agir. A tout prix. Qu'importe si le coût de cette infrastructure pharaonique peut aller de 1,5 à 8 millions de dollars le kilomètre, qu'importe si son allié, le shérif Joe Arpaio du comté de Maricopa — véritable tortionnaire condamné en justice pour sa chasse aux migrants et ses méthodes de détention —, a été désavoué par son électoral le 8 novembre dernier. Qu'importe si la souveraineté de la nation Tohono O'odham est mise à mal. Car le nouveau président n'a guère de considération pour les autochtones : en atteste la campagne qu'il a financée en 2000, à hauteur d'un million de dollars, assimilant les Mohawks des Catskill Moutains de l'État de New York au trafic de drogue et à la violence.

## Dans le Dakota

C'est dans cette perspective que les manifestants de Standing Rock vont devoir s'inscrire. En effet, depuis le mois d'avril dernier, les Sioux de Standing Rock dénoncent l'absence de consultation, la destruction de lieux archéologiques, sacrés, et le risque de contamination de la rivière Missouri en raison de la construction du Dakota Access Pipeline — un projet de 5 milliards de dollars visant à transporter 470 000 barils de pétrole brut par jour des champs pétroliers du Dakota du Nord vers l'Illinois.

Sur ce territoire, négocié par le traité de Fort Laramie en 1868, les Sioux ont acquis (à défaut d'une pleine souveraineté), depuis 1992, le droit d'être consultés. Mais il aura fallu toute la pression des manifestants pour que le corps d'ingénieurs de l'armée mette temporairement sous le boisseau la construction de la portion qui passe sous la rivière Missouri, d'autant qu'un juge devait se prononcer sur une injonction.

Mais la compagnie a choisi de ne pas attendre et a poursuivi la construction. La disproportion de la répression partiellement sous-traitée à des contractants de sécurité privée (dont les chiens d'attaque ont fait les manchettes) dénoncés par la journaliste Amy Goodman de Democracy Now! (accusée alors de participation à des émeutes, ce qui a été rejeté par le juge) et pour partie mise en place par le shérif du comté de Morton, dont la police militarisée est équipée d'équipements lourds (tanks, tasers), n'a fait que s'amplifier.

La tendance pourrait se maintenir puisque le président désigné, qui entrera en fonction le 20 janvier prochain, a très clairement signifié son appui aux énergies fossiles et qu'il détient des actions de la compagnie qui construit le pipeline dont le p.-d.g. a lui-même donné plus de 100 000 \$ à sa campagne présidentielle.

Alors que le gouvernement Obama est entré dans une course contre la montre pour sauvegarder les terres publiques avant le 20 janvier en interdisant l'exploitation aurifère sur un large territoire près du parc de Yellowstone et le forage dans l'océan Arctique au large de l'Alaska, en annulant des permis miniers et d'exploitation pétrolière et gazière au Montana et au Colorado, il affirme prudemment vouloir laisser le processus suivre son cours dans les prochaines semaines. Mais Standing Rock est devenu un cri de ralliement pour les autochtones et les environnementalistes : le nouveau gouvernement vient peut-être, avant même d'entrer en fonction, de « frapper son premier mur ».



Le premier ministre Justin Trudeau, ici aux côtés de la secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, a déposé officiellement la candidature de l'Ontario au poste d'observateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

## Faut-il encore élargir la Francophonie ?

L'admission de l'Ontario et de l'Arabie saoudite fait débat

CHRISTIAN RIOUX

à Antananarivo (Madagascar)

En 2012, après le sommet de Kinshasa, un consensus s'était imposé afin de limiter l'élargissement de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui comptait déjà 83 États et gouvernements, dont 54 membres, 20 observateurs et 3 États associés. Plusieurs, dont les représentants du Québec, avaient alors réclamé une pause. D'autant plus qu'un certain nombre de ces nouveaux membres, comme le Qatar ou le Mexique, ne brillent pas par leur engagement en faveur de la langue française. À l'aube du XVI<sup>e</sup> sommet de l'OIF qui se tiendra à Madagascar les 26 et 27 novembre, deux nouvelles candidatures pourraient relancer ce vieux débat, même si c'est pour des raisons très différentes. Celles de l'Ontario et de l'Arabie saoudite.

C'est un secret de Polichinelle que l'Arabie saoudite mène depuis des mois une campagne active auprès de nombreux pays membres pour se joindre à l'OIF. Quant à l'Ontario, on sait que sa candidature au poste d'observateur a été officiellement déposée par le premier ministre Justin Trudeau. Si la première inquiète les défenseurs des droits des femmes et ceux qui se préoccupent du combat pour le français au sein de l'OIF, la seconde pourrait « faire de l'ombre » à la présence du Québec dans la Francophonie, estime l'ancienne ministre du Parti québécois Louise Beaudoin.

## Un nouveau Qatar ?

En 2012, la candidature du Qatar avait pris tout le monde par surprise. Le pays, même s'il investissait massivement en France, n'avait jamais brillé par sa culture francophone et ses représentants ne s'étaient jamais exprimés en français dans les organisations internationales. Alors que le secrétaire général de l'époque, le Sénégalais Abdou Diouf, avait opposé une fin de non-recevoir à ce riche émirat, son lobbying à coups de millions auprès des pays africains avait quand même porté ses fruits. En session plénière, malgré l'opposition des dirigeants de l'OIF, une majorité de pays, notamment africains, avait imposé l'accession du Qatar au statut de membre associé.

Sans compter que, une fois admis, le Qatar

« Ce nouveau siège canadien ne peut que contribuer à diluer la présence du Québec »

Louise Beaudoin, ancienne ministre du Parti québécois

n'a pas acquitté sa cotisation annuelle pendant longtemps. Aujourd'hui, tout serait rentré dans l'ordre, nous assure-t-on. Une telle opération de lobbying pourrait-elle se répéter cette année avec l'Arabie saoudite ? Rien n'est impossible, dit-on dans les couloirs de l'OIF, car les États membres sont souverains. Coïncidence : cette candidature arrive au moment où, à la suite de la conférence de Québec, l'OIF compte adopter une résolution afin de combattre les diverses formes de radicalisation menant à la violence. Radicalisation dont l'Arabie saoudite est accusée d'être l'un des premiers pourvoyeurs.

## L'Ontario observateur ?

Le cas de l'Ontario est évidemment très différent puisque ce dernier abrite 600 000 Canadiens français et qu'il s'agit de la province canadienne la plus française après le Québec, devant le Nouveau-Brunswick. Or, cela fait des années que l'Ontario veut suivre l'exemple de ces deux dernières provinces. Jusque-là, sa demande n'avait pas dépassé Ottawa, où les gouvernements ne l'avaient pas soutenue, probablement pour ne pas déclencher une controverse avec le Québec. Ce n'est plus le cas depuis l'élection de Justin Trudeau et de Philippe Couillard.

A moins d'un imprévu, cette nouvelle adhésion semble largement acquise chez tous ceux à qui nous en avons parlé. Elle ferait néanmoins du Canada le seul pays à occuper quatre sièges (Canada, Canada-Québec, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Ontario), alors que la France et la Suisse n'en ont qu'un seul et que la Belgique en a deux, mais avec un partage précis des compétences, ce qui n'est pas le cas du Canada. À Antananarivo, la délégation ontarienne est très active et on ne peut plus optimiste.

Outre l'incongruité de réserver quatre sièges à un seul pays, « ce nouveau siège canadien ne

peut que contribuer à diluer la présence du Québec », affirme Louise Beaudoin. L'ancienne ministre des Relations internationales du Québec se défend de vouloir heurter les francophones hors Québec, précise-t-elle. Elle s'étonne néanmoins que le premier ministre Philippe Couillard ait personnellement soutenu cette candidature auprès de l'OIF. « Au Canada comme à l'OIF, le Québec est en voie de redevenir une simple province parmi d'autres, dit-elle. Il est normal que le Québec soit à l'OIF, où il représente la nation québécoise. Si le Canada est là, c'est justement pour représenter les francophones hors Québec. » D'aucuns se souviendront qu'à l'OIF, les représentants des gouvernements provinciaux canadiens n'ont théoriquement pas voix au chapitre sur les questions internationales. Une contrainte dont s'était vite libéré l'ancien premier ministre Robert Bourassa en intervenant sur toutes les questions dès le premier Sommet de la Francophonie, à Paris en 1986. Il en a toujours été ainsi depuis.

Malgré ces critiques, la candidature de l'Ontario semble jouir d'un exceptionnel alignement des planètes. Non seulement elle a été portée par le premier ministre Justin Trudeau et soutenue par Philippe Couillard, mais elle devrait bénéficier de la présence depuis deux ans de l'ancienne gouverneure générale du Canada Michaëlle Jean au poste de secrétaire générale. En ces matières, l'assemblée générale, qui se réunira samedi et qui prend théoriquement ses décisions à l'unanimité, est seule souveraine. Même si l'on sait que tous les membres n'y ont pas le même poids. Cette année, l'Argentine, la Corée du Sud et la Nouvelle-Calédonie ont aussi fait une demande. Dans chacun des cas, c'est le lobbying fait depuis des mois qui sera déterminant les 26 et 27 novembre prochains.

Le Devoir

## DROITE

SUITE DE LA PAGE B 1

des électeurs qui ont voté en France, en Amérique du Nord il est arrivé deuxième avec 33,32% des voix, derrière Alain Juppé (47,44%). Ce dernier a même remporté une majorité absolue au Canada, avec 52,71% des voix, laissant François Fillon loin derrière avec 27,6%.

D'après David Morin, professeur en sciences politiques à l'Université de Sherbrooke, le passé d'Alain Juppé au Québec entre aussi en ligne de compte. Ce dernier se déplace souvent dans la province, où il a même vécu pendant un an pour enseigner à l'ENAP. Mais ce sont surtout ses idées politiques plus centristes qui ont interpellé les électeurs, croit l'expert. « Historiquement, les Français ici votent plus à gauche que leurs concitoyens de la métropole. »

## Mobilisation croissante

Selon M. Morin, l'électorat français à l'étranger n'est pas négligeable. Le gouvernement estime qu'environ 2,5 millions de Français vivent à l'étranger, dont 1,2 million sont inscrits au

près des consulats. À lui seul, le Canada en comptait 92 116 en 2015. Ils ne sont pourtant que 2214 à avoir participé au premier tour de la primaire des républicains. « Sans oublier que près d'un Français sur deux ne s'inscrit pas, on estime qu'ils sont environ 150 000 au Canada », soutient Michael Pilater.

« Beaucoup d'expatriés se sentent peu concernés par les politiques françaises, qui ne touchent plus leur quotidien. Ils ont même l'impression que leur vote n'aura pas d'impact », explique David Morin. Le penchant politique plus à gauche des Français au Canada est aussi un facteur explicatif, selon lui.

Pourtant, ils étaient seulement 7000 à voter en Amérique du Nord pour la primaire socialiste de 2011, rappelle le député de la circonscription, Frédéric Lefebvre. Pour la primaire de la droite française, 58 472 personnes se sont inscrites.

Le professeur à l'Université de Montréal Frédéric Mérand croit qu'une partie de l'électorat de gauche s'est aussi exprimée pour cette primaire. « Le candidat choisi se retrouvera sûrement face à Marine Le Pen au second tour de la présidentielle. C'est une façon pour eux de faire valoir leur vote contre le Front na-

tional. Pour beaucoup, c'était aussi l'occasion d'éliminer Nicolas Sarkozy. »

## Vote électronique

Pour David Morin, ce regain d'intérêt est attribuable au vote électronique, une première pour une primaire. Le système a pourtant connu quelques faillites. Les électeurs intéressés devaient s'inscrire avant le 16 octobre, une date trop éloignée du vote, aux yeux de Frédéric Lefebvre. « Beaucoup de personnes étaient frustrées de ne pas avoir eu le temps de s'inscrire. Je continuais de recevoir des messages même après cette date », précise-t-il.

Certains ont aussi eu des difficultés au moment de payer par carte les 4 euros (2 euros par tour) requis. « Ça ne fonctionnait pas avec toutes les cartes. Certains ont dû s'arranger avec leur famille en France », déplore le député. À l'ouverture du vote en ligne, samedi passé, la plateforme était de plus inaccessible pendant la première heure et demie. « On espère que le deuxième tour [prévu le 27 novembre en France et le samedi au dimanche pour les Français qui votent en Amérique du Nord] se déroulera sans problème. »

Le Devoir

## PERSPECTIVES

## Affaires classées, selon Donald Trump

Le président désigné ne semble pas prêt à se départir de ses affaires

Si Donald Trump semble avoir adouci le ton depuis sa victoire, son refus de renoncer à ses affaires commerciales n'a pas changé. Convaincus que son empire cache une montagne de conflits d'intérêts, les experts tant au Canada qu'aux États-Unis attendent le jour 1 de sa présidence. Survol de deux cultures.

FRANÇOIS DESJARDINS

Bernard Shapiro se souvient encore du cas de Belinda Stronach, qui dirigeait la compagnie de son père, le fabricant de pièces automobiles Magna. En tant que commissaire fédéral à l'éthique, il avait dû s'asseoir avec elle en 2004 afin de recenser ce qu'elle détenait et les rôles qu'elle occupait. L'entreprise comptait 75 000 employés et avait un chiffre d'affaires de 12 milliards. L'héritière, devenue députée conservatrice, était soucieuse de se conformer aux règles. « Elle était incroyablement coopérative. Mais la seule description de ses intérêts, des conseils d'administration, ceci, cela... Ça défiait l'imagination. Mais comparativement à la situation de Donald Trump, c'était facile. »

L'arrivée de Donald Trump à la présidence américaine, une responsabilité qu'il s'approprie à prendre sans même avoir dévoilé une déclaration de revenus, force les Américains à se poser une simple question à laquelle la réponse est tout sauf simple : un homme d'affaires aux investissements tentaculaires peut-il devenir chef d'État sans que ses décisions profitent à ses entreprises ?

« Les conflits d'intérêts ne peuvent pas vraiment être évités complètement. Mais ils peuvent être gérés. Et le mieux vous le faites, moins il y aura de conflits d'intérêts », dit Bernard Shapiro, qui a occupé le rôle de commissaire de 2004 à 2007. « Ça prend une législation raisonnable. Ça ne va pas les éliminer, mais ça réduira la probabilité de voir ces conflits survenir. »

## Ne rien faire

Une chose est claire : Donald Trump ne semble pas disposé à se départir de ses actifs. Après avoir affirmé en campagne qu'il assurerait une « séparation totale et complète » de ses affaires commerciales et d'une éventuelle présidence, Donald Trump a laissé entendre au *New York Times* mardi — dans le cadre d'un entretien épique par ailleurs — que le statu quo est de mise. « En théorie, je n'ai aucun besoin de faire quoi que ce soit. [...] Mais je veux faire quelque chose si je peux. S'il y a quelque chose. » Tout au plus est-il prêt à céder le contrôle à ses enfants, ce qui ne change rien à la propriété et à son degré de connaissance des activités.

Le portefeuille de l'organisation Trump est une collection d'immeubles, de terrains de golf, d'hôtels que la famille gère sans toutefois les détenir (dont ceux de Toronto et de Vancouver), etc. Sans compter les sous-produits, comme l'eau de source, le parfum (Empire et Success), l'agence de mannequins et la déco maison. Le magazine *Forbes* estime sa fortune à 3,7 milliards. L'an dernier, l'agence Bloomberg l'a plutôt chiffrée à 2,9 milliards, trois fois moins que ce que dit le principal intéressé.

La situation de Donald Trump est « spéciale » pour un certain nombre de raisons, dit M. Shapiro. « Si l'on fait abstraction de sa campagne controversée, sa situation est différente parce que ses intérêts commerciaux sont très publiquement liés à son nom. Même si ses entreprises sont placées dans une fiducie sans droit de regard, personne ne va oublier qu'elles lui appartiennent. » En d'autres mots, ce ne sont pas des actifs liquides et anonymes comme des actions ou des obligations. Par ailleurs, les prochaines années pourraient être fertiles en controverses, ajoutent-il, car même des projets de loi légitimes seront peut-être soupçonnés de profiter, indirectement ou directement, à Donald Trump ou à ses entreprises. Surtout s'il s'agit de fiscalité.

## Cadeaux étrangers

Sujet de fond tout au long de la campagne, les actifs de M. Trump ont pris le devant de la scène cette semaine. Les experts ont déposé



EVAN FUCCI ASSOCIATED PRESS

Donald Trump a laissé entendre au *New York Times* mardi que le statu quo est de mise. « En théorie, je n'ai aucun besoin de faire quoi que ce soit. [...] Mais je veux faire quelque chose si je peux. S'il y a quelque chose. » Tout au plus est-il prêt à céder le contrôle à ses enfants, ce qui ne change rien à la propriété et à son degré de connaissance des activités.

siéré une clause de la Constitution américaine afin d'exposer la possibilité très réelle d'une violation de ce document fondateur dès le jour 1 d'une présidence Trump. C'est dans l'article 1, à la section 9 : aucun élu ne peut, sans l'aval du Congrès, recevoir quoi que ce soit d'un pays étranger, d'un roi ou d'un prince. Ce qui pose problème dans la mesure où des entreprises de M. Trump ont déjà des relations d'affaires avec des pays étrangers et des diplomates.

La Banque de Chine, par exemple, fait partie des créanciers d'un prêt de 950 millions effectué pour un immeuble sur l'Avenue of the Americas qui appartient en partie à M. Trump. Lorsqu'il parlera aux chefs d'État des Philippines, du Panama ou de la Turquie, M. Trump s'empêchera-t-il vraiment d'aborder le sujet de ses propriétés immobilières ou de ses projets ? Que demandera-t-

**D'éminents universitaires, d'anciens commissaires à l'éthique de la Maison-Blanche et des think tanks ont sommé le président désigné de remettre ses avoirs dans les mains d'un fiduciaire indépendant**

il ? Vendredi, des médias américains ont rapporté que Trump possède des actions de l'entreprise qui veut construire l'oléoduc Dakota Access, le groupe texan Energy Transfer Partners. Sa participation se situe entre 15 000\$ et 50 000\$, en baisse par rapport à 2015. Selon ses détracteurs, ces titres posent problème car, le gouvernement Obama n'ayant pas encore pris de décision sur le projet, celle-ci pourrait revenir à Trump.

Dans une lettre transmise à M. Trump, d'éminents universitaires, d'anciens commissaires à l'éthique de la Maison-Blanche et des think tanks ont sommé le président désigné de remettre ses avoirs dans les mains d'un fiduciaire indépendant qui aurait la tâche de tout liquider. « Chaque fois qu'un gouvernement étranger ou une entité détenue par un gouvernement brasse des affaires avec une entité Trump, ont-ils laissé tomber, vous pourriez être accusé d'accepter un paiement violant la clause des émoluments de la Constitution, ce qui entraînerait une crise constitutionnelle pouvant se solder par une menace de destitution. »

## Une même loi pour tous

Au Canada, la situation serait gérée plus facilement, croit M. Shapiro. « La Loi sur les

conflits d'intérêts s'applique à tous les députés, un groupe qui comprend le premier ministre. La gestion est une chose, mais au moins il y a une structure en place. » Le plus difficile, c'est que tout le monde est pour la loi parce que chacun pense aux conflits d'intérêts des autres. Jusqu'au moment où il faut appliquer les règles à soi-même. Les députés ne sont pas de mauvaise foi, dit-il, mais l'enjeu devient alors beaucoup plus concret.

« Historiquement, les présidents ont toujours pris les moyens pour s'assurer qu'il n'y ait aucune apparence de conflit d'intérêts », dit Renan Levine, professeur de sciences politiques américaines à l'Université de Toronto (campus de Scarborough). « En fait, pas juste des présidents, mais aussi des membres du cabinet, des sénateurs, des membres de la Chambre des représentants. » Il peut y avoir des zones grises, notamment lorsque la richesse d'une personne est liée à une seule entreprise. Une fiducie sans droit de regard est alors beaucoup moins efficace. « On peut faire un parallèle avec l'entreprise de la famille Ford alors que Rob était maire. Ce qui est stupéfiant et frustrant, pour bien des observateurs, c'est que Trump n'a pas l'air de s'en faire. »

Les mesures disciplinaires ici sont généralement plus rapides : exclusion du caucus, etc., dit M. Levine. Une des grandes différences entre le Canada et les États-Unis tourne autour du système politique. « Lorsque vous êtes le chef d'un parti dans un régime parlementaire, l'avenir politique d'un grand nombre de personnes est lié à votre performance. Si vous éprouvez des problèmes éthiques, ça affecte votre popularité, ce qui affecte la popularité du parti. C'est la raison pour laquelle il y a de la pression et des mécanismes pour dire à quelqu'un : "Tu sors d'ici." »

Dans un système présidentiel, ou dans un système d'élection directe à la mairie, c'est différent. « Qui aurait bénéficié d'une démission de Rob Ford ? Personne, vraiment. Les alliés de Ford à l'époque, ou de Trump à Washington, sont épargnés par les enjeux éthiques. Leurs carrières sont plutôt indépendantes du pouvoir exécutif », ajoute M. Levine.

Le Devoir

## Les chapeaux et les gros sabots

MICHEL DAVID



Les militants de Québec solidaire qui ont accepté d'entreprendre des discussions en vue d'une éventuelle alliance avec le PQ doivent aujourd'hui avoir la désagréable impression de s'être fait rouler.

Trois jours avant la tenue du conseil national de QS, ils avaient pu lire dans *La Presse* le compte rendu d'une entrevue dans laquelle Jean-François Lisée indiquait que les questions identitaires passeraient au second plan, même si elles avaient été omniprésentes durant la course à la succession de Pierre Karl Peladeau. Ses trois priorités seraient dorénavant l'économie, la santé et l'éducation. Un sondage qui reléguait le PQ au troisième rang à deux semaines des élections partielles a suffi pour que l'identité rapple au galop.

On ne coince pas facilement un fin finaud comme le nouveau chef du PQ. « Il n'y a pas de contradictions, il y a des chapeaux », a-t-il expliqué. Ainsi, en plaçant la santé et l'éducation sous le chapeau de la solidarité, il est possible de réintégrer l'identité dans le trio prioritaire. Abracadabra et hop, le tour est joué.

M. Lisée croit sans doute que son agilité intellectuelle lui permettra de réaliser la synthèse de l'esprit qui animait la charte des valeurs de Bernard Drainville, dont il ne contestait en réalité que les modalités, et du principe d'inclusivité que défendaient ses opposants. Plusieurs parleront plus simplement d'un exercice de duplicité.

◆ ◆ ◆

Le « rééquilibrage » qu'il avait annoncé au lendemain de son élection, afin que l'ensemble du caucus des députés se sente à l'aise avec la position du parti, avait laissé croire qu'il reviendrait plus ou moins aux recommandations du rapport Bouchard-Taylor, c'est-à-dire à une interdiction du port de signes religieux limitée aux juges, aux policiers et aux gardiens de prison, comme le préconisait Alexandre Cloutier.

Sa nouvelle politique va même plus loin que ce qu'il proposait durant la course. Le port de signes religieux par les enseignants et les éducateurs en garderie, dont il souhaitait faire l'objet d'une « discussion » au sein de la société québécoise, serait carrément interdit par un gouvernement péquiste.

Certes, les fonctionnaires demeureront libres d'en porter, mais le gouvernement fera la promotion de sa « nette préférence » pour l'abstention. C'est moins radical que ce que prévoyait la version Drainville, mais ceux qui choisiraient de ne pas tenir compte de cette préférence risqueraient de trouver le climat passablement lourd et devraient vraisemblablement se résigner à leur carrière au bas de l'échelle. Bonjour l'ambiance!

Il était assez divertissant de voir ceux qui, à l'instar de Maka Kotto, avaient reproché à M. Lisée de « chatouiller les parts sombres de l'âme » se rallier à une laïcité encore plus dure. « La course est loin derrière nous », a simplement dit le député de Bourget. M. Cloutier avalera-t-il cette couleuvre aussi goulument ?

La porte-parole de la CAQ en matière de laïcité, Nathalie Roy, a eu beau jeu d'accuser le PQ de se comporter comme une girouette. Il est vrai que la nouvelle politique prévoit bien l'interdiction du tchador pour tous les employés de l'État, mais il avait voté pour le principe du projet de loi 62, qui l'autorise. L'amendement présenté par le PQ ne l'aurait interdit que pour les membres de la fonction publique, dont les enseignantes ne font pas partie.

◆ ◆ ◆

Même si le PQ s'est donné un objectif de « francisation 100% », il ne reconnaît aux nouveaux arrivants qu'un « droit » à la francisation, qu'ils seraient libres d'exercer ou non, tandis que la CAQ entend leur imposer l'« obligation » d'apprendre le français, sans quoi ils ne recevraient pas leur certificat de sélection.

Durant la campagne à la chefferie, Paul St-Pierre-Plamondon était le seul des quatre candidats à être favorable à une telle obligation, qui était pourtant inscrite dans le programme péquiste adopté au congrès d'avril 2011. Remarque, d'ici au congrès de septembre prochain, M. Lisée a bien le temps de changer d'idée une fois de plus.

Si le chef du PQ semble parfois s'emmêler dans ses chapeaux et ses calculs stratégiques, François Legault a plutôt la fâcheuse habitude de mettre ses gros sabots dans les plats. La publicité tweetée jeudi par la CAQ, qui montrait le chef du PQ et le premier ministre Couillard flanqués d'une femme vêtue d'un tchador, chatouillait manifestement « les parts sombres de l'âme », avec tous les risques de dérapage que cela comporte. M. Legault se défend d'être un clone de Donald Trump, mais son imitation est très réussie.

Si une poignée d'élections partielles a suffi à déclencher cette surenchère identitaire, qu'est-ce que ce sera à l'approche de la prochaine élection générale ? Le PQ aura beau accuser la CAQ de publicité mensongère, l'élection américaine a démontré que l'irresponsabilité peut être récompensée.

Le Devoir

mdavid@ledevoir.com

## SPORTIFS

SUITE DE LA PAGE B 1

joueuses noires — les a mises à l'amende, ainsi que leurs clubs, un geste qui n'a pas manqué d'en étonner plusieurs étant donné que le circuit est très actif en matière de relations avec la communauté. Et de fait, les sanctions ont été annulées quelques jours plus tard.

## La bombe

Mais la bombe médiatique a véritablement explosé le 26 août, quand le quart-arrière des 49ers de San Francisco Colin Kaepernick a refusé de se mettre debout pendant l'hymne national précédant un match préparatoire de la Ligue nationale de football — composée à 69% de joueurs afro-américains — contre les Packers de Green Bay. Kaepernick, qui est Métis, a dit vouloir ainsi protester contre « l'oppression des Noirs et des gens de couleur » aux États-Unis, notamment de la part des corps policiers. « Il y a des corps dans les rues, et des gens qui commettent des meurtres ne sont pas inquiétés », a-t-il déclaré.

Kaepernick a connu un début de carrière professionnelle étincelant de 2011 à 2013, mais son étoile a passablement pâli par la suite, de telle sorte qu'au début de la présente campagne de la NFL, il n'était plus que le quart réserviste chez les 49ers. Mais l'onde de choc consécutive à son geste a été immense et les réactions, passionnées, ont fusé de partout, au sein du monde du sport et à l'extérieur. (Étran-

gement, c'était la troisième semaine de suite que Kaepernick agissait ainsi, mais personne, semble-t-il, ne l'avait remarqué.) Certains lui ont signifié leur appui indéfectible. D'autres l'ont qualifié de traître et lui ont sévèrement reproché de manquer de respect à son pays, et accessoirement à la police et à l'armée. Au milieu, d'autres encore ont fait valoir que Kaepernick avait raison sur le fond mais qu'il n'avait pas choisi la bonne manière, le bon moment ni le bon endroit pour faire connaître ses récriminations. Ce qui ne l'a pas empêché de continuer. Et de s'attirer de nouvelles critiques en révélant qu'il n'avait pas voté à l'élection présidentielle, aucun des candidats n'étant à ses yeux en mesure de corriger la situation.

## Le cas Trump

Barack Obama a dit que le joueur avait exercé son « droit constitutionnel » de s'exprimer et qu'il avait au moins le mérite d'attirer l'attention sur « des problèmes dont il faut parler ». Les 49ers ont mis l'accent sur la liberté de parler de Kaepernick. Donald Trump, pour sa part, lui a recommandé de quitter le pays.

Lors du premier dimanche d'activités en saison régulière dans la NFL — qui, ironiquement, tombait le 11 septembre —, plus d'une dizaine de joueurs ont imité Kaepernick. Parmi ceux-ci, le receveur de passes des Seahawks de Seattle Doug Baldwin, dont le propre père est policier et qui a invité tous les États à revoir la façon dont ils forment les membres des forces de l'ordre. Et depuis, de nombreux athlètes de différents sports ont aussi manifesté d'une ma-

nière ou d'une autre leur mécontentement.

Puis, le 13 novembre, le mouvement a pris une autre tournure quand l'ailier éloigné des Buccaneers de Tampa Bay Mike Evans est resté assis pendant le *Star-Spangled Banner*. Lui voulait plutôt protester contre l'élection de Trump, survenue quelques jours plus tôt. « Que cela arrive signifie que quelque chose ne va pas, a dit Evans. J'ai déjà dit cela il y a longtemps. Lorsqu'il s'est porté candidat, j'ai pensé que c'était une blague, et la blague continue. Je ne m'intéresse pas tellement à la politique, mais j'ai de la jugeote. Et quand quelque chose ne va pas, je le sais. »

Quarante-huit heures après le scrutin présidentiel, les circonstances avaient par ailleurs fait en sorte qu'Obama reçoive successivement à la Maison-Blanche, le même jour, les Cavaliers de Cleveland, champions de la NBA — composée à 74% de joueurs afro-américains —, et... Donald Trump. On a donc demandé à la supérette des Cavaliers LeBron James, qui avait appuyé avec enthousiasme Hillary Clinton, s'il accepterait une invitation de la part du président fraîchement élu. « Je ne sais pas, a-t-il répondu. On verra quand l'occasion se présentera, si elle se présente. » Et paradoxalement, il espère qu'elle se présentera, car cela signifierait un autre championnat...

On en est là. Il reste maintenant à voir si le mouvement continuera de prendre de l'ampleur ou s'il s'essouffera. Mais pour l'heure, le sport en Amérique n'est de toute évidence plus dans la bulle qu'il a (trop ?) souvent tendance à affectionner.

## ÉDITORIAL

## VAGUE D'ARRÊTS DES PROCÉDURES

## Nonobstant Jordan ?

Après Cazzetta et Coretti, bien d'autres criminels présumés, dont nombre d'agresseurs sexuels potentiels, risquent, dans les prochaines semaines, d'échapper à leur procès de manière tout à fait révoltante. C'est l'effet Jordan, du nom de cet arrêt de la Cour suprême de juillet. Se voulant un électrochoc radical pour annihiler les délais déraisonnables, il est le fruit d'une Cour suprême profondément divisée. Il mériterait peut-être qu'on lui oppose une clause dérogatoire le temps — cinq années — que le système s'ajuste.

L'arrêt des procédures dans le procès Coretti illustre bien la catastrophe redoutée depuis le jugement Jordan de la Cour suprême (CS). En septembre, c'était l'un des Hells Angels les plus influents, Savaltore Cazzetta, qui profitait de l'effet Jordan. Tombé en juillet, ce jugement de la CS entend limiter les délais dans le cadre de procès criminels. Précisant la portée de l'article 11 b) de la Charte des droits et libertés (le droit « d'être jugé dans un délai raisonnable »), il fixe la durée maximale d'un procès: 18 mois pour ceux se tenant devant la Cour du Québec; 30 mois pour la Cour supérieure. Les cinq juges de la majorité étaient assurément bien intentionnés: un procès qui met trop de temps à se conclure constitue absolument un déni de justice.

De bonnes intentions, l'enfer en est toutefois pavé! Et avec tous ces procès avortés, que de travail gaspillé! Au premier chef, celui des policiers et des procureurs de la Couronne. Jeudi, le nombre de requêtes en arrêt des procédures était estimé, au Québec seulement, à 153! Excluant celles sous ordonnance de non-publication. Véritable épidémie, voire « hémorragie » judiciaire, selon le mot de la députée Véronique Hivon. Hémorragie que craignaient justement les quatre juges de la minorité dans Jordan, lesquels parlaient de décision « injustifiée et imprudente » risquant de conduire à l'avortement de « milliers de procès ». Puissante dissidence où l'on soutient entre autres qu'en fixant des « plafonds numériques », la Cour a outrepassé son rôle et écarté « une trentaine d'années de jurisprudence ».

Que peut faire le gouvernement? La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, jurait jeudi en Chambre ne pas être « assise sur [s]es mains ». Sa rhétorique avait du reste de bien risibles assises. Entre autres lorsqu'elle blâma le gouvernement Bouchard pour avoir trop tardé à nommer des juges... il y a près de 20 ans! M<sup>me</sup> Vallée se prétend très active. On a envie de la croire, mais le Plan d'action: pour une justice en temps utile, qu'elle a cosigné le 3 octobre avec huit autres acteurs clés du système judiciaire, n'a rien de convaincant. Il s'agit d'un catalogue en six axes contenant bien peu de mesures concrètes à effet immédiat.

Il faut sans doute, à moyen terme, changer la « culture de complaisance » à l'égard des délais, que fustigeaient avec raison les juges de la majorité. Les mesures du Plan d'action aideraient sans doute à y arriver. Mais il y a plus urgent: à court terme, il faut agir énergiquement pour empêcher qu'une centaine de présumés criminels échappent à leur procès. Résigné, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a déjà commencé à faire un tri dans les causes; à en abandonner certaines où les requêtes en arrêt des procédures sont susceptibles de réussir; à privilégier celles où il y a des victimes en chair et en os.

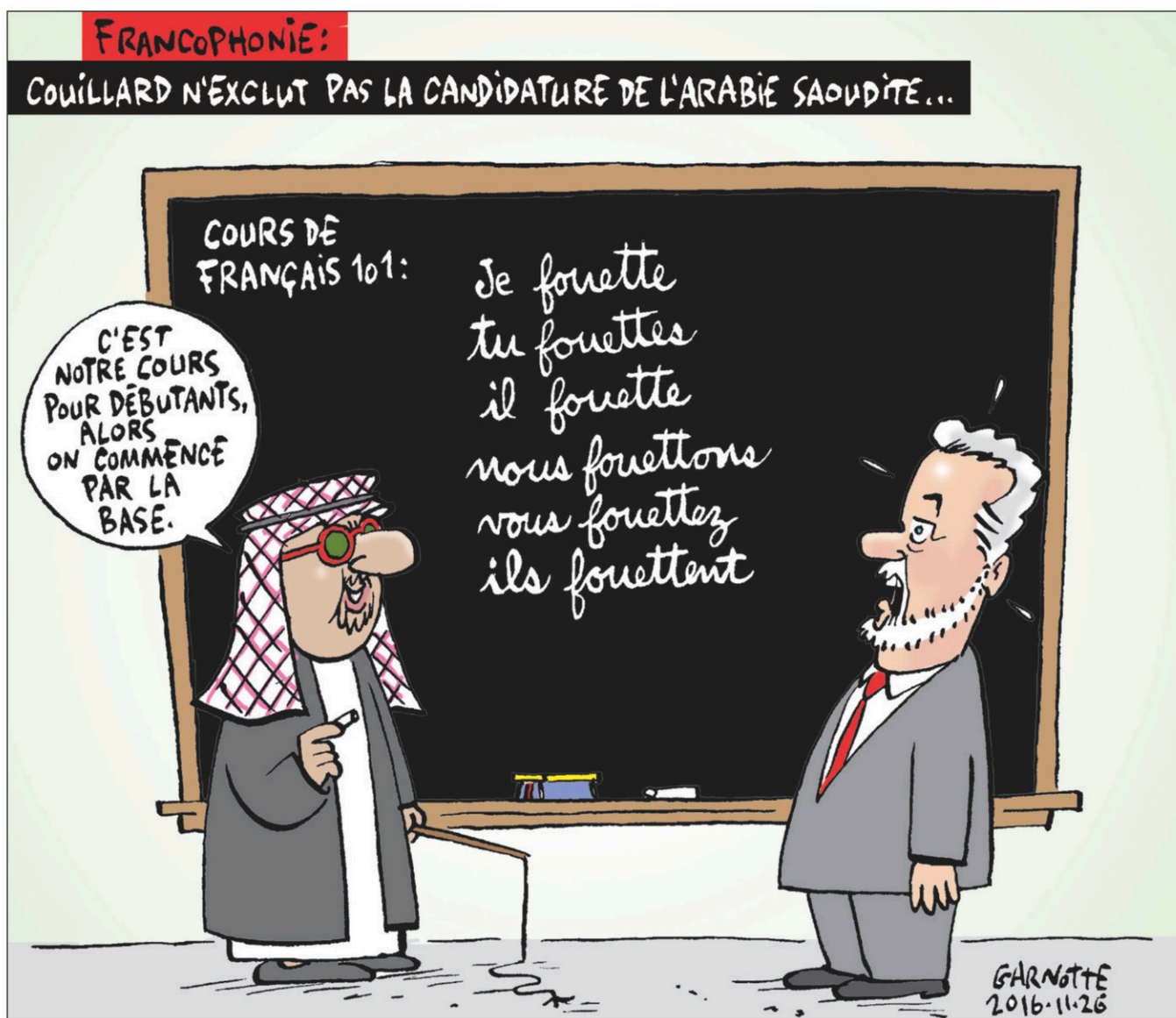
Comme le font remarquer les partis d'opposition, si la ministre Vallée n'avait pas imposé des compressions au DPCP, les délais seraient peut-être déjà moins grands. Actuellement, au contraire, il faudrait débloquer un budget de crise: ramener des juges à la retraite, augmenter le nombre de greffiers, allonger les heures d'ouverture des palais de justice, etc. Mais la ministre a déjà dit qu'elle n'avait pas de sous pour cela.

Une autre voie est possible: invoquer la clause dérogatoire. Le gouvernement devrait explorer cette possibilité d'adopter rapidement une loi précisant en substance que l'administration de la justice se fait au Québec nonobstant l'article 11 b) de la Charte canadienne. Puisque la clause dérogatoire doit être renouvelée tous les cinq ans, le système judiciaire pourrait ainsi se donner du temps afin de s'ajuster aux « plafonds numériques » imposés par une faible majorité de la CS cet été. La dérogation fut diabolisée au Canada anglais; de même maintenant au sein du Parti libéral du Québec. Pourtant, comme le juriste Guillaume Rousseau est venu l'expliquer à la ministre Vallée en commission parlementaire au début du mois, le gouvernement Couillard, en 2014, a proposé et fait adopter la loi 12 sur « certains régimes de retraite du secteur public », laquelle contient pas moins de cinq clauses dérogatoires. Éviter que des criminels échappent à la justice: l'argument pourrait justifier aisément une dérogation.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-présidente des ventes publicitaires LISE MILLETTE  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjointes PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Du bois à brûler pour réchauffer une maison froide

J'ai eu mal au cœur lorsque j'ai lu, en première page du *Devoir* du 25 novembre 2016, à propos de ce qu'on qualifie d'enjeu identitaire, que « Lisée fait un pas de plus ». J'ai soudain bien compris que Jean-François Lisée et ses complices en politique cherchaient du bois à brûler pour réchauffer une maison froide.

Le port de signes religieux constituerait un enjeu identitaire important? C'est pour ça que j'aurais voté lors des deux précédents référendums?

Il me semblait pourtant que c'était essentiellement pour la défense et l'illustration de la culture française en Amérique que nous nous battons à l'origine. Nous voulions nous assurer qu'on parlerait encore longtemps la langue de nos pères et mères dans ce Canada français qui n'était pas encore le Québec. Il me semblait que, pour nous préserver des dérives toujours possibles et, surtout, pour ne pas sombrer dans le maelström de l'inculture américaine et pour pouvoir nous forger une identité propre et forte, il nous fallait d'abord préserver notre langue et assimiler cette vaste culture dont nous étions les héritiers. Se chicane-t-on sur des questions aussi bêtes que celle du port de signes religieux ou de tatouages quand on a pris la peine de lire et d'apprécier quelques fables

de La Fontaine ou quelques bonnes pages de Montaigne, de Montesquieu, de Voltaire, de Racine, de Diderot, de Claude Bernard ou de Camus? La lecture de nos propres auteurs québécois ne nous nourrit-elle pas de valeurs qui, comme on dit couramment, « tiennent la route »? S'il faut des lois pour imposer nos valeurs dans les moindres détails, c'est que celles-ci ne sont pas exemplaires ou que nous ne donnons pas l'exemple qu'on doit attendre de nous.

J'avoue que je supporte tout aussi mal la vue de tous ces tatouages que celle de ces signes religieux qu'on retrouve sur tout un chacun, mais que puis-je si les gens veulent se réduire ou s'automotiler? Je ne leur demande qu'une chose: c'est de me respecter, moi, et, par conséquent, de bien faire le travail pour lesquels je les paie. Vous portez le voile? Vous êtes bien bête, mais grand bien vous fasse quand même. De toute façon, je ne suis pas meilleur que vous parce que je porte la casquette.

Claude Guay  
 Sherbrooke, le 25 novembre 2016

## Élections scolaires: deux tiers des Québécois sont pour leur abolition

En juillet dernier, Léger Marketing a posé la question suivante à 1001 Québécoises et Québécois pour le compte de *L'actualité* et

de l'Institut du Nouveau Monde, qui lançait jeudi dernier l'édition 2017 de *L'état du Québec*. On y lit la question suivante:

Croyez-vous que les élections scolaires devraient être abolies ou maintenues?

Voici la réponse des Québécois:

- Maintenir les élections scolaires: 20%
- Abolir les élections scolaires: 46%
- Cela m'indiffère: 19%
- NSP / refus: 15%

Le projet de loi 86, abandonné en cours de route, prévoyait précisément l'abolition du suffrage universel au profit d'une formule complexe de nomination des commissaires. Et parmi les 34% de répondants qui ont dit avoir lu, vu ou entendu des informations sur ce projet de loi, 52% se sont prononcés pour l'abandon et 30% pour leur maintien.

Ce sondage ne dit rien du fondement des positions des répondants. Mais chose certaine, un gouvernement qui reprendrait l'idée d'abolir les élections scolaires ne créerait guère de remous: deux tiers des Québécois sont d'accord ou indifférents quant à la question!

Ce sondage confirme un sondage CROP mené sur le même sujet en avril 2015: 51% des Québécois s'étaient déclarés d'accord avec l'abolition des élections scolaires contre 25% qui s'y opposaient et autant qui ne se prononçaient pas.

Jean-Pierre Proulx  
 Journaliste et professeur retraité  
 Montréal, le 23 novembre 2016

## LIBRE OPINION

## Sur le terrain de la laïcité

DAVID KOUSSENS

Titulaire de la Chaire de recherche Droit, religion et laïcité, Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Si l'absence de formalisation du principe de laïcité dans une norme juridique, tant au Québec qu'au Canada, continue d'alimenter les débats, elle a aussi contribué à l'avancée des connaissances sur la laïcité en sciences sociales et en sciences juridiques, car elle imposait de facto d'appréhender la laïcité dans sa dimension évolutive afin d'en retracer l'effectivité dans la régulation du religieux par l'État. Plusieurs études sociohistoriques ou juridiques du parcours de la laïcité au Canada ont dans ce sens permis de déterminer comment des éléments de laïcité avaient pu progressivement émerger des modalités politiques et juridiques de régulation de la diversité religieuse.

En 2008, s'appuyant sur le parcours historique de la laïcité québécoise, le rapport de la commission Bouchard-Taylor refusait ainsi d'en proposer une conception substantiviste, mais en déterminant des « principes fondamentaux », ceux-ci permettant de retracer des éléments de laïcité dans toute société. Le rapport précisait que l'égalité morale des personnes et la liberté de conscience et de religion renvoient aux finalités que doivent poursuivre les aménagements laïques. Mais pour cela, la gouvernance politique doit mettre en œuvre les moyens qui en

assureront la protection: il s'agit ici des deux autres principes fondamentaux de la laïcité que sont la séparation des Églises et de l'État, et la neutralité de l'État à l'égard des conceptions de la vie bonne qui coexistent dans la société.

Sur la base de ce rapport, plusieurs penseurs libéraux ont tantôt discuté les fondements normatifs et les modalités de mise en œuvre de ces « principes fondamentaux » dans la gouvernance politique, tantôt proposé de nouveaux outils de compréhension de la laïcité à partir de modélisations idéal-typiques qui ont ensuite permis de mettre en lumière la pluralité des aménagements laïques dans d'autres sociétés que le Québec, à l'instar de la France, de l'Argentine ou du Japon.

Les travaux de la commission Bouchard-Taylor ont également été vivement critiqués: ils auraient mésinterprété l'expérience historique particulière de la majorité franco-québécoise au profit d'une naturalisation de la diversité sociale; ces travaux auraient détourné un concept de laïcité « authentique », d'« inspiration républicaine » à la faveur d'un « sécularisme libéral »; ils auraient enfin contribué à affaiblir la garantie des droits — et en particulier ceux des femmes — en refusant d'enchaîner le principe de laïcité dans une norme juridique.

Dans un effort de synthèse, l'un des auteurs du rapport, Gérard Bouchard, a alors soutenu que la laïcité recouvrait un cinquième principe, le respect des « valeurs coutumières ou patrimo-

niales » pouvant, le cas échéant, disposer d'une préséance sur les principes de neutralité et de séparation des Églises et de l'État. Ancrant cette conception de la laïcité dans sa proposition de modèle interculturel de gestion de la diversité au Québec, il précisait que « tout comme l'interculturalisme, le régime de laïcité inclusive se veut un modèle mixte entre la formule républicaine, trop peu soucieuse de la libre expression des différences, et le néolibéralisme individualiste, trop peu sensible aux impératifs collectifs ».

Les récurrents débats sur la laïcité ont souvent fait l'objet de critiques pour leur trop grande « abstraction conceptuelle » et l'évanescence de la notion de laïcité a d'ailleurs probablement alimenté le « malaise » et « l'impression de privilège, l'impression d'inégalité, l'impression que nous ne sommes pas tous égaux, l'impression qu'il n'y a pas de balise » auxquels faisait référence le ministre Bernard Drainville lorsqu'il justifiait, en septembre 2013, le projet de « charte des valeurs de la laïcité ».

Naissant pourtant d'incidents concrets ou d'événements interprétés comme tels, les débats seraient donc restés trop théoriques et conceptuels, pour reprendre une critique de l'historien Pierre Anctil, qui déplorait que s'y soit « créé un espace de discours nettement détaché des aspects empiriques du pluralisme, et où s'étaient affirmées péremptoirement des notions peu susceptibles de susciter une compréhension objective du vivre-ensemble ».

Pour mieux saisir ce que recouvre la laïcité, ce n'est donc plus à une traduction de celle-ci en termes de « valeur » qu'il faut s'attacher: la réalité politique et juridique de la laïcité tout comme ses effets sociaux ne correspondent pas toujours aux discours sur la laïcité qui peuvent pourtant avoir un fort écho dans le débat public.

Comprendre aujourd'hui l'objet « laïcité » au Québec implique la production d'enquêtes s'attachant à décrypter les multiples aménagements par lesquels l'État régule la diversité religieuse. Comment sont gérés les lieux de culte dans les cégeps ou les universités? Une politique publique à l'instar de la loi « Mourir dans la dignité » peut-elle être analysée en tant que politique de laïcité? Comment justifier le régime fiscal bénéficiant aux groupes religieux? Pourquoi les groupes LGBTQ interviennent-ils aujourd'hui dans les débats sur la laïcité?

Les questions sont nombreuses et ne se limitent pas au seul port du symbole religieux dans l'espace public. Elles font écho aux diverses expériences du pluralisme que font les citoyens et qui alimentent, en retour, leur regard ou leur conception de ce qu'est la laïcité. Aller sur le terrain de la laïcité, c'est donc comprendre qu'il n'est pas de représentation plus légitime qu'une autre de ce qu'est la laïcité et que la multiplicité des définitions qui lui sont apportées dans les débats ne devrait que rappeler aux chercheurs le caractère dynamique de la réalité sociale qu'ils analysent.



# PHILOSOPHIE

DEVOIR DE PHILO

## Le capitalisme : déconstruire son emprise pour reconstruire le sens

L'idée selon laquelle le capitalisme est « naturel » procède avant tout d'une construction sociohistorique

Dans la rubrique Le Devoir de philo, nous publions annuellement un extrait du texte gagnant du concours Philosophier qui se tient dans le réseau collégial.

ALEXANDRE TARI

Collège Jean-de-Brébeuf

Emmanuel Levinas (1906-1995), après avoir parcouru presque tout le XX<sup>e</sup> siècle, note avec sagesse dans *Éthique et infini* que « toute pensée philosophique repose sur des intuitions pré-philosophiques » (*Éthique et infini*, p. 14). Celle dont nous voulons traiter ici, poignante, nous fait régulièrement sentir que « quelque chose cloche » dans le discours du capitalisme, justifiant *de facto* ses logiques, son mode d'action sociale et la « réalité » qui en découle. Trois fois rien, mais des distorsions s'accumulent et nous déconcertent dans cet ensemble idéologique défendant, par exemple, la hausse illimitée du niveau de vie, l'impératif de croissance à tout prix, voire la notion même de « capital humain ». Or, comment articuler philosophiquement cet inconfort grandissant alors que le capitalisme demeure si désarmant, englobant, nous invitant à croire en sa nécessité inéluctable ? Comment qualifier le capitalisme ? L'existence et les buts de l'humanité sont-ils véritablement réductibles à ce qu'il nous propose ?

Généralement, les définitions du capitalisme admettent trois dénominateurs communs : la propriété privée des moyens de production, le libre marché et la compétition entre acteurs économiques. Pour les économistes classiques, ce sont en effet ces trois éléments qui, mis en interaction, permettent l'allocation la plus efficace des ressources, l'innovation, la maximisation de la production et donc, en bout de course, le progrès des sociétés. Il apparaît cependant que ces dynamiques ne peuvent être mises en branle sans un élément central, étant au capitalisme ce que l'essence est au moteur : la course au profit.

La théorie de la rationalité instrumentale, développée par Thomas Hobbes (1588-1679), expliquant que l'humain est un être cherchant fondamentalement son propre intérêt, la philosophie capitaliste soutient qu'il faut justement permettre à chacun de le faire librement. C'est en effet seulement ainsi, par le biais de ce que ses premiers promoteurs appellent l'harmonie naturelle des intérêts, que la société entière pourrait prospérer. L'être humain ayant besoin d'incitatifs pour accomplir quoi que ce soit, le capitalisme érige le profit individuel comme incitation cardinale, universelle, et organise en conséquence la société entière autour de celui-ci. Le profit, servant essentiellement à rémunérer le capital, devient ainsi à la fois sa clef de voûte et, simultanément, un véritable vecteur d'innovation, de développement et de productivité.

Certains cependant, pour contrer toute critique du capitalisme, iront plus loin et affirmeront que ce dernier est le système de production « naturel », voire inné, des sociétés. Cette thèse est réfutée par nombre d'intellectuels, dont Karl Polanyi (1886-1964). En effet, celui-ci indique, dans *La grande transformation*, que, si des marchés et le négoce existaient déjà avant l'ère industrielle, l'existence d'un marché unique, coordonné et autorégulateur, de même que le critère du profit comme mobile des échanges commerciaux, est loin d'être une constante historique. Polanyi rappelle que l'économie était auparavant « encastrée » dans les relations sociales, limitant par le fait même l'expansion de ses logiques. La contribution de Max Weber (1864-1920) permet ainsi de situer précisément la cause de ce « désencastrement » dans l'éthique protestante du travail, la première à justifier, de manière théologique et morale, l'idée du « travail pour le travail », l'ardeur au travail étant définie comme la confirmation du salut personnel. Pour Weber, en rendant caducs les schèmes sociaux et théologiques antérieurs où la poursuite du profit était contraire aux idéaux de salut et de charité, l'éthique protestante favorisa le grand déploiement des logiques utilitaristes et instrumentales. Bref, l'idée selon laquelle le capitalisme est « naturel » ne serait, avant tout, qu'une construction sociohistorique.

### Idee irrésistible

Malgré tout, avec le temps, devant l'efficacité réelle du marché et de la course au profit pour améliorer les conditions matérielles de tous, la tentation de les laisser s'implanter dans un nombre croissant de sphères est devenue irrésistible. Aujourd'hui, en effet, il nous est presque impossible d'empêcher l'expansion de tous azimuts des logiques du marché, que ce soit dans la culture, l'éducation ou la recherche, lesquelles deviennent conséquemment de plus en plus centrées sur la rentabilité. Or, cela est-il sans problème ? Y perdrons-nous au passage une dimension essentielle de notre



TIFFET

existence et de notre travail productif ?

D'entrée de jeu, que cette expansion paraisse de prime abord acceptable implique qu'il y ait eu modification importante de notre conception de l'activité humaine, laquelle ne devient plus qu'un simple instrument générateur de profit. Comment en effet s'indigner devant les impératifs de rentabilité imposés, par exemple, aux artistes et aux chercheurs si la valeur que nous dérivons de leur production demeure strictement quantitative ?

Attardons-nous aux remarques de Claude Lévi-Strauss (1908-2009). Celui-ci souligne en effet comment, dans d'autres sociétés, « le travail ne sert pas uniquement à faire un profit [...], mais aussi à acquérir du prestige et à contribuer au bien de la communauté » (*L'anthropologie face aux problèmes du monde moderne*, p. 76). L'anthropologue ajoute que le travail revêt ainsi une fonction technique, culturelle, sociale et même religieuse, avant même d'être économique. Or, sous les objectifs de rentabilité, les satisfactions et significations que nous procure ce type de travail sont de plus en plus absentes, voire annihilées. De manière à pallier ces manques, l'industrie culturelle capitaliste offre de lier ces grands absents à de simples objets de consommation, permettant aux consommateurs d'en « faire l'expérience » par l'entremise du consumérisme. Un exemple à la fois simple et révélateur serait le slogan de Coca-Cola : « Open Happiness. » Or, par cette

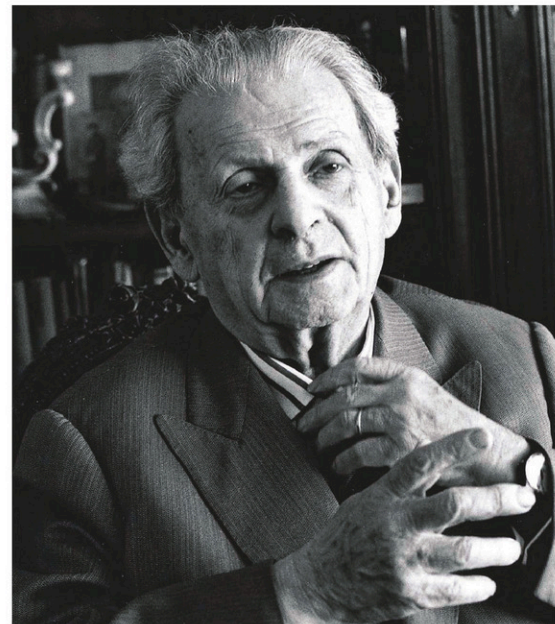
boucle — les producteurs consomment leur propre production tout en générant un profit retournant au capital —, non seulement le capitalisme s'autoalimente très efficacement, mais avec le temps il transforme profondément la société, phagocytant les autres dimensions de l'existence et déguisant le monde vécu lui-même en marchandise. Parallèlement, l'impératif de rentabilité provoque l'intégration par le marché — ou l'exclusion progressive — des activités ou productions dont le rôle, la raison d'être, ne sont justement pas réductibles à leurs fonctions instrumentales. Au Québec, le rapport Demers (2013) qui propose de rendre optionnel le cours de philosophie au collégial (si dérangeant !), le Japon qui supprime progressivement ses facultés de sciences humaines, un bref survol de l'univers culturel, maintenant à vocation commerciale et divertissante, en sont des exemples éclatants. Or, accorder, par

une logique d'auto-renforcement, une place de plus en plus grande à cette rationalité instrumentale et technique conduit, selon Bernard Stiegler, « à l'absorption de toute la sphère de l'otium dans celle du negotium » (« La crise à rebonds du capitalisme », *Le Nouvel Observateur*, 2007). L'otium étant la sphère du temps libre, des valeurs, de l'incalculable, et le negotium celle de la subsistance, de l'utilitarisme, du calcul, l'action véritable du capitalisme serait de nous faire percevoir les choses par la seule perspective du négoce. Ne pouvant alors évoluer au sein du capitalisme qu'en endossant, de gré ou de force, cette vision étroite des choses, laquelle ne nous concède qu'un accès de plus en plus restreint à l'otium, le capitalisme révèle ici l'ampleur de son hégémonie sur la condition humaine.

Quelles seraient, en définitive, les conséquences de cela ? Poussant l'analyse critique un peu plus loin, nous soutenons que les deux phénomènes rapidement décrits, soit l'avènement d'une société d'hyperconsommation et l'hégémonie grandissante du negotium, eux-mêmes produits du système-monde capitaliste, semblent être les causes structurelles profondes de ce qui peut être décrit comme un aplatissement et un rétrécissement de nos vies, et ce, selon au moins trois volets.

D'abord, rétrécissement de nos horizons sociaux : en accordant une place de plus en plus grande au marché, l'être humain doit apprendre, selon Pierre Dardot, à se considérer « comme une entreprise en concurrence avec les autres », placée dans des « situations de concurrence et [d']évaluation de la performance » (« Construire des institutions qui libèrent », revue *Liberté*, printemps 2016).

Pensons à la fameuse cote R au collégial ou, inversement, au *Je ne suis pas une PME* de l'essayiste Norman Baillargeon. Malgré nos tentatives de protéger l'être du régime de l'otium, sans surprise, nos liens et solidarités éclatent. Il y a glissement du sain processus d'individuation, au cœur du projet humaniste, à l'émergence d'un individualisme égoïste. Atomisés, concentrés sur notre propre foyer, nous nous retirons des questions et espaces publics, et ce, au moment même où, en pleine crise écologique, nous n'avons jamais eu autant besoin de les investir. Fini la quête du triple idéal platonicien et de la paix universelle des Lumières. Que des cultures et même des espèces disparaissent en masse est sans im-



BRACHA L. ETTINGER / CC

Emmanuel Levinas (1906-1995), après avoir parcouru presque tout le XX<sup>e</sup> siècle, note avec sagesse dans *Éthique et infini* que « toute pensée philosophique repose sur des intuitions pré-philosophiques ».



DOMAINE PUBLIC

Pour Max Weber (1864-1920), en rendant caducs les schèmes sociaux et théologiques antérieurs où la poursuite du profit était contraire aux idéaux de salut et de charité, l'éthique protestante favorisa le grand déploiement des logiques utilitaristes et instrumentales.

portance... Ce qui importe désormais est d'avoir un bon emploi, le plus de plaisirs possible, le moins de tracas possible et un dividende maximisé pour les actionnaires.

Comme le souligne André Comte-Sponville, le capitalisme « n'a pas besoin de sens pour fonctionner. Mais les individus, si. Mais les civilisations, si ».

Notre intuition critique de départ ouvre ainsi l'espace à une autre exploration de la condition humaine. Car ce que démontre notre brève analyse est qu'il y a effectivement autre chose que le capitalisme — au départ un simple système économique — parvient à obscurcir.

En dernière analyse, l'existence ne se réduit pas à ses fonctions utilitaires. Au contraire, nous jugeons que le fait de penser ainsi est symptomatique de cet obscurcissement aux graves conséquences. Si, au cours des derniers siècles, le capitalisme a effectivement permis un incroyable progrès technique et matériel, la saturation de ses logiques est à présent délétère et humanicide, nous appelant plus que jamais à leur dépassement. Celui-ci, pour être bien compris, devrait surmonter non seulement les logiques économiques actuelles, mais aussi l'ensemble des structures idéologiques et symboliques qui les sous-tendent. C'est la découverte en nous-mêmes de sa perspective qui nous permet de percer une brèche dans ce nouveau totalitarisme et, ainsi, de réinvestir des mondes oubliés, voire à venir !

Décolonisons notre esprit et recommençons à aimer, à rêver, à philosopher, parce que même un palais est sans cela cruellement insipide... Surtout lorsqu'on en connaît le prix.

◆ ◆ ◆

Des commentaires ? Écrivez à Antoine Robitaille : arobitaille@ledevoir.com.

Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo ou du Devoir d'histoire : www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philos